

Procès-verbal du comité syndical du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril à 20h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, dûment convoqués le deux avril, se sont réunis dans la salle du Comité à la Maison de Pays sous la présidence de Madame Jocelyne BOCH.

Présents :

Alby-sur-Chéran	4 représentants	Jocelyne BOCH Christophe DANTON Roger FRANCHIOLO Xavier ZUNINO – pouvoir à C. DANTON
Allèves	2 représentants	Noëlle DELORME Yvonne TOURNIER
Chainaz-les-Frasses	2 représentants	Gilles VIVIAN Jean-Marc MERME
Chapeiry	2 représentants	Gilles ARDIN Gyliane CLERC
Gruffy	3 représentants	Catherine DIEMERT Christiane FERRANTE – pouvoir à C. DIEMERT Marie-Luce PERDRIX – pouvoir à J. ARCHINARD jusqu'à son arrivée à la séance à 20h31, après le 1 ^{er} point à l'ordre du jour
Héry-sur-Alby	3 représentants	Jacques ARCHINARD Patrick CLAVEL Claudine GROSJEAN
Saint Sylvestre	2 représentants	Josette CHARVIER Marie-Hélène BARBEROT

Nombre de délégués en exercice : 18

Nombre de délégués titulaires présents : 16

Nombre de délégués suppléants présents : 0

Nombre de pouvoirs : 3 pour le premier point de l'ordre du jour, 2 ensuite

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles ARDIN est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, **Madame la Présidente** souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et déclare ensuite la séance ouverte.

Madame la Présidente demande aux membres de l'assemblée d'approuver le procès-verbal de séance du 10 février 2025.

Aucune observation n'est faite sur le PV de séance.
Le PV est approuvé à l'unanimité.

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

- **Convention CDG 74**

Mme la Présidente expose que, au regard du départ de la Directrice Générale des Services, et considérant les difficultés budgétaires du Syndicat, il a été demandé au Centre de Gestion 74 d'intervenir pour accompagner le syndicat dans les démarches à mener.

Deux personnes ont été mobilisées pour accompagner la collectivité :

Madame Theodora Menendez (conseillère en organisation des collectivités et spécialiste en matière de Ressources Humaines) et Madame Amélie Guillou (plus précisément sur le volet financier).

Les interventions du Centre de Gestion sont facturées 720€ TTC la journée ou 450€ la demi-journée. Les interventions sont réalisées « au fil de l'eau » à la demande.

Devant l'urgence, le centre de gestion a d'ores et déjà initié son intervention en amont, après accord des élus du bureau, à intervenir pour la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.121-1 à L121-6 ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Madame la Présidente fait part aux membres du Comité Syndical, que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie (CDG74) propose une prestation « Conseil et accompagnement dans les organisations de travail », dont l'objet est d'assurer, un diagnostic organisationnel, une assistance au recrutement ou un accompagnement spécifique sur un sujet RH.

Eu égard au besoin de la collectivité concernant un besoin d'accompagnement avec une expertise financière et ressources humaine, il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter le CDG74 pour cette prestation et d'autoriser à cette fin la Présidente à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers.

La Présidente précise que la proposition financière en vue d'accomplir la mission citée ci-dessus, établie par le CDG 74, et les conditions de sa mise en œuvre, est annexée à la présente délibération.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'adhérer** au service « Conseil et accompagnement dans les organisations de travail » du CDG74 pour une année ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention prochainement transmise par le CDG 74, dont le modèle est annexé à la présente délibération ; et les documents y afférents,
- **De prévoir** les crédits correspondants au budget de la collectivité

Monsieur Jacques ARCHINARD demande que cet accompagnement soit balisé et ne dépasse pas 4 jours maximum par mois, tenant compte de la situation financière de la collectivité à maîtriser.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré - 17 voix pour et 1 abstention : Claudine GROSJEAN - des membres présents et représentés, décide :

- **D'adhérer** au service « Conseil et accompagnement dans les organisations de travail » du CDG74 pour une année ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention prochainement transmise par le CDG 74, dont le modèle est annexé à la présente délibération ; et les documents y afférents,
- **De prévoir** les crédits correspondants au budget de la collectivité

FINANCES

- **Présentation et approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024.**

- Madame la Présidente présente les éléments des CFU et participe au débat ;
- Pour l'approbation des CFU, il est désigné un nouveau Président de séance : Monsieur Gilles ARDIN

Madame Jocelyne BOCH rappelle que jusqu'à l'année dernière, le compte de gestion établi par les services de la DGFIP était voté séparément du compte administratif de la collectivité, étant entendu que les deux devaient être strictement identiques au centime près.

Depuis, le Compte Financier Unique (CFU) rassemble l'ensemble des éléments de l'ordonnateur et du comptable, étant entendu, qu'il résulte d'une vérification avec la trésorerie préalablement à l'édition du CFU ayant permis leur parfaite concordance.

Jocelyne BOCH rappelle les éléments de la note de synthèse transmise aux membres du comité syndical.

1. CFU 2024 – Budget Principal

Fonctionnement :

Dépenses

CHAPITRE	DESIGNATION	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	369 994,07	453 202,45	570 320,27	601 480,82
012	CHARGES DE PERSONNEL & ASSIMILIES	337 091,69	462 780,75	509 561,57	555 177,58
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	177 207,29	91 169,41	138 450,39	169 443,17
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	8 014,97	9 252,37	8 806,57	38 382,84
	TOTAL GENERAL	892 308,02	1 016 404,98	1 227 138,80	1 364 484,41

Recettes

CHAPITRE	DESIGNATION	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
70	PRODUITS DES SERVICES	7 756,38	12 381,74	30 461,49	39 565,31
74	DOTATIONS PARTICIPAT*	1 407 184,67	1 465 456,06	1 521 569,70	1 519 702,16
75	PRODUITS GESTION COURANTE	30 135,83	48 555,69	53 219,97	83 634,49
13	ATTENUAT DE CHARGES	26 026,31	6 271,92	6 845,00	17715,86
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 480,24	2 044,62		
042	OPERATIONS D'ORDRE				2 566,21
	TOTAL GENERAL	1 476 583,43	1 534 710,03	1 612 096,16	1 663 184,03

Déficit / excédent 584 275,41 518 305,05 384 957,36 298 699,62

Investissement :

DEPENSES

Article	Désignation	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 888,00	26 928,00	23 667,60	27 381,00
21	Immobilisations corporelles (sauf op.)	71 691,14	297 517,94	225 886,65	414 795,67
23	Immobilisations en cours (sauf op.)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	11 809,92
		75 579,14	324 445,94	249 554,25	453 986,59

RECETTES

Article	Désignation	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
13	Subventions d'investissement	28 442,54	18 342,00	0,00	171 800,71
16	Emprunts et dettes assimilables	0,00	0,00	0,00	831,33
10	Dotations, fonds et réserves	328 982,23	203 182,00	220 225,17	108 626,54
138	Autres subventions invest. Non transférables	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00		
040	Opérations d'ordre entre sections	8 014,97	9 252,37	8 806,57	47 626,55
		365 439,74	230 776,37	229 031,74	328 885,13
	Résultat de l'Exercice	289 860,60	-93 669,57	-20 522,51	-125 101,46

2. CFU 2024 – Budget Annexe Petite-Enfance

Fonctionnement :

CHAPITRE	DESIGNATION	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	63 674,73	64 157,84	72 818,16	73 960,99
012	CHARGES DE PERSONNEL & ASSIMILIES	564 921,21	828 798,85	585 848,41	736 770,28
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	0,00	1,94	1,39	2,02
	TOTAL GENERAL	628 595,94	892 958,63	658 667,96	810 733,29

CHAPITRE	DESIGNATION	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
70	PRODUITS DES SERVICES	157 058,54	165 515,10	162 156,18	167 405,12
74	DOTATIONS PARTICIPAT	381 395,32	330 031,03	416 212,12	343 635,47
75	PRODUITS GESTION COURANTE	1,83		0,04	0,77
13	ATTENUAT DE CHARGES	18 651,33	14 943,92	9 175,27	17302,98
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1,18		
	TOTAL GENERAL	557 107,02	510 491,23	587 543,61	528 344,34

Déficit / excédent **-71 488,92** **-382 467,40** **-71 124,35** **-282 388,95**

➤ Il est précisé que ce budget n'a pas de section investissement.

3. CFU 2024 – Budget Annexe Culture

Fonctionnement :

CHAPITRE	DESIGNATION	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	112 834,34	137 499,05	152 214,57	202 998,38
012	CHARGES DE PERSONNEL & ASSIMILIES	106 500,09	341 125,54	456 052,22	539 869,11
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1,36	1,50	1,35	1,37
	TOTAL GENERAL	219 335,79	478 626,09	608 268,14	742 868,86

CHAPITRE	DESIGNATION	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
70	PRODUITS DES SERVICES	21 623,00	102 610,25	156 415,25	151 933,50
74	DOTATIONS PARTICIPAT°	16 084,80	57 803,20	65 689,00	112 134,00
75	PRODUITS GESTION COURANTE	1,71	2,40	1 411,40	2,30
13	ATTENUAT DE CHARGES		2 907,74		22 300,68
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		105 793,90		
	TOTAL GENERAL	37 709,51	269 117,49	223 515,65	286 370,48

Déficit / excédent **-181 626,28** **-209 508,60** **-384 752,49** **-456 498,38**

- Il est précisé que ce budget n'a pas d'investissement.

Monsieur Jacques ACHINARD, rappelle ses fortes inquiétudes exprimées lors du vote du budget primitif 2024, pour lequel les membres représentant sa commune s'étaient abstenus et précise qu'il avait soulevé le problème de la capacité du SIPA à mettre en place un budget 2025 contenu de la situation financière de la collectivité.

Au regard de l'ensemble des inquiétudes confirmées et du déficit annoncé, par cohérence avec le vote du budget 2024, il indique que les représentants de sa commune s'abstiendront sur l'approbation du CFU 2024, et ce malgré les efforts réalisés par les services. Il estime que les dépenses sont structurelles et qu'il faut donc aller chercher des économies substantielles.

Monsieur Gilles VIVIANT, rappelle que les représentants de sa commune, pour les mêmes raisons s'étaient abstenus sur le vote du budget primitif 2024 en raison du manque de visibilité sur certaines dépenses, : pour lui, les efforts ne sont pas assez importants, contenu de la situation. Il précise que les représentants de sa commune s'abstiendront aussi sur l'approbation des CFU 2024.

Jocelyne BOCH, propose si chacun a pu s'exprimer de passer au vote et quitte la salle pour le vote.

Gilles ARDIN, assure la présidence pour le vote des CFU 2024.

Madame Marie-Luce PERDRIX rejoint la séance à 20h31. Elle précise qu'elle prendra part au vote des CFU et souhaite s'exprimer préalablement.

Elle rappelle à l'assemblée, la situation financière extrêmement compliquée du SIPA, qui cumule des déficits sur ses budgets annexes.

Elle indique qu'en 2017, alors qu'il n'y avait pas de trésorerie, le comité syndical a œuvré pour sauver les emplois, et pouvoir honorer les salaires des agents.

Elle rappelle que les élus ont eu à cœur pendant 3 années de finir les travaux (3 millions d'euros) et d'affecter des moyens au service culture (600 milles euros négociés dans le cadre

du calcul des attributions de compensation) ; en 2020, à la fin du mandat précédent dit-elle, le SIPA affichait un solde positif de 1.6 millions d'euros.

Aujourd'hui, elle fait part de sa grande inquiétude et considère qu'il s'agit d'un véritable gâchis., avec une situation financière qu'elle qualifie de désastreuse et un déficit très important. Cela remet en cause l'existence et la continuité même du SIPA et de ses projets, notamment l'offre et le développement d'activités culturelles, sportives, l'enseignement dispensé à l'école de musique danse et théâtre. Elle ajoute que les participants aux activités sont nombreux et rappelle le travail de longue haleine effectué pendant des années avec l'école de musique.

Aujourd'hui, devant la situation elle exprime de la déception, voire de la colère, et pense que l'on aurait pu faire autrement.

Les communes vont-être impactées pour abonder et pallier ces difficultés financières. Or, certaines communes ne peuvent pas combler le déficit du SIPA. Le syndicat doit épurer, arrêter les embauches, réduire et maîtriser ses charges de fonctionnement.

Elle indique ne pas accorder sa confiance quant au CFU 2024.

Elle tient à rappeler qu'en 2020, elle n'avait pas accordé sa confiance à la Présidente et c'est pour cela qu'elle n'a pas participé aux réunions durant toutes ces années.

Elle regrette que les élus syndicaux n'aient pas été entendus pour trouver un accord préalable à la réunion de ce soir.

Gilles ARDIN, Président de séance, propose, s'il n'y a plus d'autres commentaires, de passer au vote.

Approbation du CFU 2024 – Budget Principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 364 484,41	1 663 184,03
Investissement	453 986,59	328 885,13

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré - 9 voix pour, 3 voix contre (Marie-Luce PERDRIX, Catherine DIERMERT, Christiane FERRANTE et 5 abstentions (Jacques ARCHINARD, Claudine GROSJEAN, Patrick CLAVEL, Gilles VIVIAN, Jean-Marc MERME), arrête et approuve le CFU 2024 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Approbation du CFU 2024 – Budget Annexe Petite-Enfance

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	810 733,29	528 344,34

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré - 9 voix pour, 3 voix contre (Marie-Luce PERDRIX, Catherine DIERMERT, Christiane FERRANTE et 5 abstentions (Jacques ARCHINARD, Claudine GROSJEAN, Patrick CLAVEL, Gilles VIVIAN, Jean-Marc MERME), arrête et approuve :

Le CFU 2024 du budget annexe Petite enfance tel que présenté ci-dessus.

Approbation du CFU 2024 – Budget Annexe Culture

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	742 868,86	286 370,48

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré - 9 voix pour, 3 voix contre (Marie-Luce PERDRIX, Catherine DIERMERT, Christiane FERRANTE et 5 abstentions (Jacques ARCHINARD, Claudine GROSJEAN, Patrick CLAVEL, Gilles VIVIAN, Jean-Marc MERME), arrête et approuve le CFU 2024 du budget annexe culture tel que présenté ci-dessus.

Jocelyne BOCH est de retour dans la salle et reprend la présidence.

- **Présentation et vote des budgets 2025.**

Jocelyne BOCH, Présidente, rappelle les éléments de la note de synthèse transmise avec la convocation au Comité Syndical :

SITUATION FINANCIERE FIN 2024-DEBUT 2025

- Une situation financière très tendue avec un Compte Financier Unique qui fait apparaître un résultat cumulé de – 440 187 €, budgets consolidés.
- Les déficits 2022, 2023, 2024 des budgets annexes à combler, soit 2 039 857,02€
- Le déficit des budgets annexes de 2025 à anticiper (évalué à 661 038€)

Tout ceci avec des ressources peu évolutives.

COMPTE-RENDU CONTACT PREFECTURE

- Il faut combler les déficits des budgets annexes.
- Il n'est pas envisageable d'aller rechercher de l'argent mis en 2019/2020 en investissement, non fléché et non utilisé, car l'investissement est rattaché au budget principal qui est lui-même excédentaire.
- Il convient que les communes soient appelées au titre de l'article 8 des statuts pour pallier les besoins du Syndicat..
- Il faut envisager très rapidement de rassembler les budgets en un seul pour éventuellement pouvoir aller rechercher ensuite de l'argent en investissement.

ALTERNATIVES PROPOSEES

- Rechercher des économies potentielles dans les budgets : on arrive, dans un premier temps à 193 500 € par rapport à une utilisation communément admise des ressources du Syndicat ;
- Equilibrer le budget prévisionnel en inscrivant un apport financier supplémentaire des communes membres à hauteur de 417 111.68 €

Voter le budget primitif 2025 avec cet apport financier complémentaire des communes et se donner le temps ensuite d'envisager d'autres solutions complémentaires :

- Réunir les trois budgets en un seul ;
- Trouver des pistes d'économies complémentaires de celles déjà envisagées ;
- Eventuellement, rapatrier une certaine somme de l'investissement sur le fonctionnement (une fois les trois budgets réunis).

Hypothèses autres :

- 1- Le budget n'est pas approuvé par le Comité Syndical
- 2- Le budget primitif est proposé en déséquilibre

Dans ces deux cas, le Préfet saisit la Chambre Régionale des Comptes qui prend la main sur la collectivité et ses finances et va très certainement appeler les communes membres à financer les déficits.

Compte tenu de la situation financière, un premier travail pour trouver des économies a été effectué :

BUDGET GENERAL

Dépenses réajustées :

Charges à caractère général	520 755,00	Dépense réajustée	-57 900,00
Charges de frais de personnel	539 770,00	Dépense réajustée	-26 000,00
Autres charges de gestion courante	2 876 155,02	Dépense réajustée	-5 950,00

• Charges à caractère général

De manière globale les dépenses ont été revues en fonction du réalisé du CFU 2024 :
 Les inscriptions ont été réduites sur le poste du nettoyage des locaux qui sera limité au budget 2025 à 50 000 € (contre 78 662€ en 2024).
 De la même façon, les postes : distribution de magazine/flyers ainsi que catalogues et imprimés plaquettes, ont été revus à la baisse (50% du prévu 2024 soit 7000 €)

• Charges - frais de personnel

Le poste du nouveau DGS a été retiré du budget.

• Autres charges de gestion courante

L'indemnité de la Présidente a été, à sa demande, retirée du BP 2025 pour les 9 mois restants (avril à décembre)

Recettes réajustées

Malheureusement, parallèlement à ces économies les recettes ont été réajustées car elles semblaient pour certaines surévaluées par rapport au CFU 2024.

Ainsi ce sont :

BUDGET GENERAL : -6.800,00 €

1. Budget primitif 2025 – Budget principal

➤ **BUDGET PRINCIPAL - Fonctionnement dépenses**

LIBELLE	CHAP	CFU 2024	BP 2025	
002 Déficit de fct reporté N-1	002		0,00	
Charges à caractère général	11	601 480,82	520 755,00	
Charges frais de personnel	12	555 177,58	539 770,00	
Autres charges de gestion courante	65	169 443,17	2 876 155,02	
Charges exceptionnelles (Equilibre)	67			
Dotations aux amortissements Chapitre-042	68	38 382,84	78 000,00	
Dépenses imprévues	22		0,00	
PREVISIONS GLOBALES 2025		1 364 484,41	4 014 680,02	

Dépenses 2025 : 175 260,00
 Déficit antérieur des BA : 2 039 857,02
 Déficit 2025 des BA : 661 038,00

» BUDGET PRINCIPAL – Fonctionnement Recettes

LIBELLE	CHAP.	CFU 2024	BP 2025
002 Excédent de fct reporté N-1	002		1 866 247,34
Atténuation de charges	13	17 715,86	6 000,00
Produits des services, et ventes	70	39 565,31	42 700,00
Impôts et taxes	73		0,00
Dotations, subv.participations	74	1 519 702,16	1 950 732,68
Autres produits de gestion	75	83 634,49	84 000,00
Produits financiers	76		0,00
Opérations d'ordre - Chapitre 042	77	2 566,21	65 000,00
PREVISIONS GLOBALES 2025		1 663 184,03	4 014 680,02
		Besoin d'équilibre	0,00

(hors report)
 Excédent 2022 : 518 077,55
 Excédent 2023 : 384 957,36
 Excédent 2024 : 298 699,62

BUDGET PRIMITIF 2025: BUDGET GENERAL INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
LIBELLE	CHAP.	CFU 2024	BP 2025	LIBELLE	CHAP.	CFU 2024	BP 2025
001 Solde d'exécution négatif reporté	001		0,00	001 Solde d'exécution positif reporté	001		804 445,32
Frais d'études	13		12 590,00	Subventions d'investissement	13	171 800,71	166 614,00
Immobilisations en cours	20	27 381,00		Dotations fonds divers	10	108 626,54	52 110,00
Immobilisations corporelles	21	414 795,67	72 580,54	Avance ventée	16	831,33	0,00
Immobilisations en cours (Equilibre)	23		950 998,78	Opérations réelles			218 724,00
Opérations d'ordre Chapitre 040	13		65 000,00	Opérations d'ordre - Chapitre 040	13	47 626,55	
Opération d'ordre Chapitre 041	21		10 000,00	Immobilisations - Chapitre 040	28		78 000,00
Total opérations d'ordre		11 806,92	75 000,00	Opération d'ordre - Chapitre 041	20		10 000,00
PREVISIONS GLOBALES 2025			1 111 169,32	Total des Opérations d'ordre			88 000,00
		0,00	1 111 169,32	PREVISIONS GLOBALES 2025		328 885,13	306 724,00
Equilibre			0,00				1 111 169,32

2. Budget primitif 2025 – Budget annexe Petite-Enfance

BUDGET ENFANCE (Crèche+RPE+LAEP)

Dépenses réajustées :

Charges à caractère général	61 060,00	Dépense réajustée	-2 500,00
Charges - frais de personnel	698 050,00	Dépense réajustée	-78 100,00

• Charges à caractère général

Le poste prestations de service a été revu en fonction du réalisé du CFU 2024 : -2.000 € ainsi que celui 6068 autres fournitures -500 €

• Charges - frais de personnel

Le remboursement de la somme de 78.000,00 € à l'Etat a été retiré.

Un courrier de demande de délai ou d'exonération sera adressé aux services de l'Etat.

Recettes réajustées

Malheureusement, parallèlement à ces économies les recettes ont été réajustées car elles semblaient pour certaines surévaluées par rapport au CFU 2024.

Ainsi ce sont :

BUDGET ENFANCE (Crèche+RPE+LAEP) : -25.150,00 €

DEPENSES

BUDGET ENFANCE (Crèche+RPE+LAEP)			
LIBELLE	CHAP	CFU 2024	BP 2025
002 Déficit de fct reporté N-1	002		807 471,27
Charges à caractère général	11	73 960,99	61 060,00
Charges frais de personnel	12	736 770,28	698 050,00
Autres charges de gestion courante	65	2,02	105,00
Charges financières	66		0,00
Charges exceptionnelles	67		0,00
Dotations aux amortissements	68		0,00
PREVISIONS GLOBALES 2025			1 566 686,27

RECETTES

BUDGET ENFANCE (Crèche+RPE+LAEP)			
LIBELLE	CHAP	CFU 2024	BP 2025
002 Excédent de fct reporté N-1	002		0,00
Atténuation de charges	13	17 302,98	7 000,00
Produits des services, et ventes	70	167 405,12	167 000,00
Impôts et taxes	73		0,00
Dotations, subv.participations	74	343 635,47	342 150,00
Autres produits de gestion	75	0,77	1 050 536,27
Produits financiers	76		0,00
Produits exceptionnels	77		0,00
PREVISIONS GLOBALES 2025			1 566 686,27
		Besoin d'équilibre	0,00

3. Budget primitif 2025 – Budget annexe Culture (Programmation culturelle et EMDT)

BUDGET CULTURE ET ECOLE MUSIQUE

Dépenses réajustées :

Charges à caractère général	161 470,00	Dépense réajustée	-37 000,00
Charges frais de personnel	530 600,00	Dépense réajustée	-28 000,00

• Charges à caractère général

De manière globale les dépenses ont été revues en fonction du réalisé du CFU 2024 ; Ainsi le poste 6042 prestation de service devra se limiter à 107 K€ contrairement au 120K€ envisagé.

Les postes suivants devront être fortement limités sur 2025. Dépenses envisagées de 20.800€ contre une dépense de 51.800 € en 2024.

6228	Divers
6231	Annonces et Insertions
6234	Réceptions
6236	Catalogues et imprimés
6238	Distributions magazines/ flyers

Recettes réajustées

Malheureusement, parallèlement à ces économies les recettes ont été réajustées car elles semblaient pour certaines surévaluées par rapport au CFU 2024.

Ainsi ce sont :

BUDGET CULTURE ET ECOLE MUSIQUE : -10.000,00 €

A la vue de la situation et du principe de sincérité budgétaire, la prudence est recommandée avant d'aller plus avant dans l'analyse et la proposition d'économies et d'optimisation des recettes.

Un travail de fond avec les services va commencer une fois le budget 2025 accepté/voté.

Il conviendra lors d'une décision modificative (DM) et après analyse de coût, de retirer les frais du centre de loisirs que la commune d'Alby-sur-Chéran se propose de prendre en charge budgétairement à partir du mois de juillet ou de septembre.

Enfin, il convient de préciser que tout le travail d'économie et d'optimisation qui va être mené avec les élus et les services, doit permettre, in fine, de diminuer la participation des communes inscrite au Budget primitif 2025.

BUDGET PRIMITIF 2025

♦ PARTICIPATION DES COMMUNES (sur la base de la population DG 2023 - Avant RE-TRAVAIL DES BUDGETS)

	POP DGF 2023	Contribution
ALBY SUR CHERAN	2746	138 549
ALLEVES	448	22 604
CHAINAZ LES FRASSES	807	40 717
CHAPEIRY	976	49 244
GRUFFY	1603	80 879
HERY SUR ALBY	1038	52 372
SAINT SYLVESTRE	649	32 745
	8267	417 112

Madame la Présidente précise qu'il n'est pas possible de présenter un budget en déséquilibre et qu'elle est bien consciente que des économies supplémentaires doivent être réalisées afin de limiter au maximum l'abondement par les communes.

Il est demandé si certains veulent s'exprimer avant le passage au vote.

Monsieur Jacques ARCHINARD précise que la Commune d'Héry-sur-Alby a voté son dernier budget de la mandature, il laisse une gestion saine et une reconstitution des réserves au terme de son mandat malgré des projets impactants et des emprunts nécessaires.

Concernant le SIPA, il est investi depuis 6 ans et n'est pas en accord avec les orientations prises, aujourd'hui la situation rapportée est violente.

Il exprime ses regrets à Madame la Présidente quant à la situation et pense que les élus n'ont plus de temps pour réaliser des économies à court terme, ce qui est difficile. Pour les représentants de sa commune, il indique que cela consistera à :

1/ Voter contre les budgets 2025 –

2/ Retirer la confiance accordée, au regard des déficits de plus en plus conséquents. Pour lui, mobiliser une partie des 1 600 000 euros de réserves, n'est pas la solution. Il est trop tard pour se donner le temps, quant aux choix politiques des services développés, il émet une grosse alerte sur leurs coûts.

Il remercie les équipes et élus, il fait part de sa déception au terme d'un engagement depuis 2017. Il regrette l'absence de Madame CHAMPLONG, qui n'a pas fait remonter la situation, dans la mesure où son rôle de secrétaire générale consistait précisément à alerter sur les enjeux financiers.

Il constate que le Syndicat « est dans le mur ».

Il exprime à Madame la Présidente, son regret quant au manque de lisibilité politique. De son point de vue, un travail en interne sur le fonctionnement aurait permis de ne pas mettre à contribution les communes.

Pour les présents avant 2020, les enjeux étaient de maîtriser les dépenses ; or, dans la situation présente, le Syndicat est en « faillite », ce qu'il a déjà exprimé en bureau syndical. Dans les communes, le budget est détaillé et expliqué ligne à ligne, ce qui n'est pas le cas au

SIPA. Une fois de plus, il regrette que la secrétaire générale n'ait pas alerté sur la situation et se dit désolé pour la Présidente. Tout le monde est d'accord pour porter les services publics du Syndicat, mais pas par les communes. Il aurait aimé des échanges à ce sujet, plutôt que des annonces auxquelles il déclare ne pas croire.

Monsieur Gilles VIVIAN pense que le Syndicat est arrivé à une situation pressentie depuis quelques mois, avec de nombreuses alertes faites en ce sens.

Il regrette le peu de lisibilité et d'informations en précisant n'en avoir obtenu que quelques bribes. Pour lui, la rétrospective depuis 2017, confirme la « banqueroute » du SIPA. A 11 mois des élections, il pense que les élus auraient pu faire mieux, comme d'autres territoires qui portent et préservent les services publics.

Aujourd'hui, l'équilibre du budget se fait dans l'urgence. Compte-tenu d'un projet important sur sa commune, il explique que celle-ci ne pourra faire face à la contribution de 40 000 euros demandés pour le SIPA, sans par ailleurs avoir connaissance de la liste des habitants qui participent aux services proposés. Enfin, il tient à indiquer que, de son point de vue, lorsque l'on n'a pas les moyens, on ne s'engage pas. Il n'est pas possible de se résoudre à voter le budget non maîtrisé, alors que dans les communes le moindre centime est analysé.

Madame Josette CHARVIER indique se positionner sur un vote contre le budget 2025. En effet, dans sa commune des projets sont en place et doivent être financés. L'annonce est brutale, de plus, très peu d'enfants de sa commune bénéficient des services proposés par le SIPA. Enfin, elle doute que les pistes d'économie proposées soient suffisantes.

Madame Gyliane CLERC votera pour le budget 2025 proposé, même si cela semble contre-intuitif, dans la mesure où il est tout à fait possible de continuer à travailler sur des pistes d'économies. Elle rappelle que le SIPA a déjà dû, par le passé, faire face à beaucoup d'imprévus.

Madame Marie-Luce PERDRIX indique que pour cela, encore faut-il que les réunions soient maintenues. Une réunion avec le personnel avait été demandée, sans suite donnée par la Présidente.

Elle cite l'exemple de l'EHPAD de Gruffy, le moins cher du département, en soulignant que le travail au quotidien est réalisé pour maintenir un service. Un engagement vis-à-vis des résidents, familles, personnels permet de maintenir les prix, et pour cela on discute de 20 euros / mois...

Ceci, diffère de la politique du SIPA, le Syndicat est en faillite et demain, il est susceptible d'être de même pour les communes en répercussions. Aussi, il est nécessaire de prendre des mesures drastiques.

En tant qu'élue, elle considère qu'il est de sa responsabilité de réaliser ce travail et est heureuse de faire fonctionner les services ; elle exprime sa fierté du fonctionnement de l'EHPAD dans sa commune avec un résultat de + 14 000 euros, et précise ne pas prendre les familles en otage.

A l'inverse, en matière de sport, culture, services sociaux, elle déplore que l'on dépense de l'argent que l'on n'a pas.

Jocelyne BOCH indique qu'elle a une déclaration à faire pour expliciter un certain nombre de dépenses réalisées au cours des 5 années de mandat.

En effet, il lui paraît important que chacun comprenne comment le Syndicat a évolué depuis 2020 et pourquoi.

Tout d'abord, elle fait un petit rappel relatif au budget du SIPA :

Budget de fonctionnement du SIPA – Contribution des communes

Le SIPA a pour recettes principales de fonctionnement le montant alloué par ses communes membres (au nombre de 7) et ses communes conventionnées (2 à ce jour).

Le SIPA n'a pas de recettes dynamiques puisqu'il ne lève pas l'impôt. La possibilité de mettre en place une contribution fiscalisée sur les 7 communes membres a été étudiée en 2024 mais pas retenue par les élus.

Le SIPA ne perçoit pas directement les Attributions de Compensation (AC) déterminées par la CLECT en 2017, non évolutives et versées par le Grand Annecy. Celles-ci sont versées respectivement aux 11 communes du Pays d'Alby qui les intègrent dans leur budget de fonctionnement.

Il a été décidé en 2017, par les élus de l'époque, que les 7 communes membres verseraient au Syndicat, au titre de leur contribution financière, la valeur de l'AC perçue diminuée de la valeur du remboursement de l'emprunt, sans projection plus précise dans le temps.

Les communes conventionnées reversent suivant une convention établie sur 5 ans (renouvelée en 2022) la valeur de l'AC qui leur est versée pour les compétences pour lesquelles elles ont conventionné, de façon à permettre à leurs habitants de bénéficier des services correspondants.

Les attributions de compensation n'ont pas vocation à être révisées à la hausse, mais la valeur du remboursement de l'emprunt diminuant chaque année, la contribution des communes membres (telle que calculée par rapport aux AC versées par le Grand Annecy) évolue mécaniquement de 1 291 000€ en 2018 à 1 520 000€ en 2031.

Le remboursement de l'emprunt est à la charge des communes membres (via l'attribution de compensation versée par le Grand Annecy) jusqu'en 2041.

En conclusion :

Les seules recettes fixes du Syndicat sont celles émanant de ses communes membres auxquelles s'ajoutent celles versées par les communes conventionnées du moment, soit 1 439 00€ en 2024.

Il est bien évident que les sommes ainsi déterminées en 2017 sur une base de 2015, n'ont plus la même valeur en 2024/2025 et qu'il est bien difficile, sans recettes complémentaires, d'échapper à des difficultés pour continuer à assurer un service de qualité aux habitants du Pays d'Alby dans le cadre des compétences du SIPA.

Jocelyne Boch estime que les communes doivent se déterminer sur les enjeux du territoire et sur la manière dont elles peuvent/veulent y répondre.

Elle considère devoir répondre aux accusations affirmant que le Syndicat a été mis en faillite par la mandature actuelle et prend le temps de lire une note qu'elle a préparée :

« Une petite rétrospective s'impose pour comprendre les actions du mandat :

Ce que nous avons trouvé en 2020 :

Un syndicat dans un état que je n'hésite pas à qualifier de pitoyable avec en premier lieu :

- **Des agents en grandes difficultés.**

Devant le désarroi des équipes constaté lors de notre arrivée, nous avons diligenté une analyse auprès du centre de gestion et demandé que des préconisations soient faites pour améliorer les choses.

Le constat après trois années de fonctionnement de la mandature 2017-2020 a souligné des dysfonctionnements majeurs car :

- Pas de direction générale des services
- Pas de responsable des ressources humaines
- Des agents dispersés au sein du Pôle dans des salles transformées en bureau mais qui n'avaient pas été prévues à l'origine pour cela.
- Un manque de sécurité ressenti par les agents, tant physique que psychologique.

- Une surcharge de travail des agents
- Un manque de clarté du processus décisionnel
- Pas de système informatique fiable pour travailler correctement...

Les préconisations du CDG pour répondre à cette situation ont été actées par le Comité Syndical et ont été mises en œuvre, progressivement, autant que faire se peut.

- **En 2020 toujours, nous avons trouvé le Pôle culturel et sportif en fonctionnement, certes, mais avec de nombreuses finitions ou travaux restant à faire :**
 - Des tas de terre à côté et derrière le Pôle, restant des travaux de construction et non évacués ;
 - Une piste « sauvage » de BMX réalisée sans autorisation et mettant en cause la responsabilité des élus en cas de problèmes ;
 - Des travaux à réaliser en matière de système de sécurité incendie (SSI), relevés sur les rapports des commissions de sécurité, mais ignorés, ce qui a nécessité l'installation d'une nouvelle centrale ;
 - L'absence de blocs de secours en fonctionnement correct ;
 - Une chaudière en dysfonctionnement qui a nécessité la création d'un silo adéquat ;
 - 6 panneaux solaires sur le toit du Pôle n'ayant jamais été branchés, sans volets occultants nécessaires à leur bon fonctionnement ;
 - Restaient aussi en suspens l'aménagement d'une cuisine dans la salle destinée à recevoir les artistes prévus au programme des travaux, non réalisés.

Toutes les actions et travaux nécessaires à la résolution de ces problèmes ont été menés à bien. Coût : près de 200 000€

- **Durant notre mandature, nous avons pu constater également de nombreux désordres dans le bâtiment du Pôle (qui, soit dit en passant, ne bénéficie pas d'une assurance dommages-ouvrages, les responsables élus de la CCPA n'ayant pas jugé bon de la souscrire) :**
 - Des CTA (centrale traitement d'Air) en dysfonctionnement, se remplissant d'eau à la première occasion et après étude pour celle de l'auditorium : montée à l'envers ;
 - Des infiltrations d'eau systématiques en cas de grosses pluies dans l'auditorium et côté bar ;
 - De nombreuses fissures sur les dalles avec une fracture sur celle de l'auditorium qui nécessite des travaux à mettre en œuvre pour garantir la sécurité du public (en attendant, des étais ont été positionnés en dessous).

Devant le manque de réaction de la maîtrise d'œuvre de l'époque, l'absence d'assurance dommage-ouvrage, nous avons engagé une procédure pour recherche de responsabilité. Une requête en expertise a été déposée auprès du tribunal de Grenoble. Elle est en cours. Coût estimé des travaux induits : près de 800 000€.

- **Nous avons aussi dû prendre en charge des désordres importants identifiés depuis plusieurs années au sein du bâtiment accueillant la crèche et la MISIP :**
 - Le circuit d'eau chaude, en particulier, présentait des fuites récurrentes avec parfois des dégâts dans les faux-plafonds.
 - Un dysfonctionnement dans le circuit de gaz de la chaudière (évacuation des fumées) pouvant mettre en péril la sécurité des enfants.

Les travaux nécessaires pour pallier ces dysfonctionnements ont été réalisés.

- **En 2020 toujours, il n'y avait plus de service jeunesse**, les agents qui le composaient n'ayant pas été remplacés, au fur et à mesure de leur départ.

Conformément à notre engagement de début de mandat, nous avons réactivé ce service. Une étude a d'abord été réalisée pour déterminer les attentes des jeunes et du territoire. Après quoi le service jeunesse a été remis en place et fonctionne aujourd'hui très bien avec une coordinatrice et deux animatrices.

- **Nous avons, dès notre élection, été interrogés sur notre volonté ou non de respecter l'engagement des élus de la mandature 2017-2020** de reprendre au 1^{er} janvier 2021 l'école de musique jusqu'alors associative.

Nous avons tenu à honorer la parole de nos prédécesseurs. L'école de musique a été intégrée au Syndicat le 1^{er} avril 2022, après de longs mois d'échanges et d'études sur la meilleure manière d'intégrer les personnels (aucune étude préalable n'avait été faite par nos prédécesseurs). Cela génère (déduction faite des contributions des élèves et des subventions) une somme d'environ 210 000€ prélevée annuellement sur les fonds propres du Syndicat et une vingtaine d'agents supplémentaires à gérer.

- **Nous avons également eu connaissance à notre arrivée d'une somme de 286 000€ due à l'Etat pour les années 2017, 2018, 2019, 2020** au titre du remboursement des salaires de deux agents de la crèche restés agents d'Etat. Cette somme a été réglée en 2022.
- **En 2020, le Syndicat n'était plus propriétaire des bâtiments qu'il exploitait, ceux-ci ayant été transférés au Grand Annecy en 2017 avec les compétences correspondantes. Pas de début de travail sur leur restitution.** Il est à noter que la situation trouvée vient du fait que les élus de la CCPA n'ont pas demandé à Monsieur le Préfet de l'époque de prendre un arrêté dans les 6 mois pour que le Grand Annecy restitue aux communes et par ricochet au SIPA, les bâtiments et terrains qui n'avaient aucune raison d'avoir été transférés.

Une première partie de cette affaire a été réglée avec la restitution (détransferts) au SIPA des bâtiments (Pôle, MISP, Maison de Pays et annexe) et des terrains adjacents.

Reste à réaliser le détransfert de tous les terrains qui appartenaient à la CCPA et sont répartis sur l'ensemble des communes. Le travail de recensement a été fait par le Syndicat. Nous sommes dans l'attente d'un suivi de ces questions foncières par le Grand Annecy. Le coût notarial a été pris en charge à parts égales entre le Grand Annecy et le SIPA.

- **Nous avons également été confrontés à un entretien « à minima » des espaces extérieurs** les plus proches du bâtiment du Pôle et ceux de la Maison de Pays, avec une tondeuse prêtée par la commune de Gruffy. Un agent pour entretenir environ 10 500 m².

Nous avons conclu un contrat avec une société extérieure, assorti d'un écopâturage, pour que les 10 500 m² autour du Pôle et de la Maison de Pays soient correctement entretenus.

- **L'entretien des bâtiments** était confié à un seul agent pour le Pôle (2 184 m²) + gymnase René Long (910 m²). Nous avons conclu un contrat avec une société de nettoyage pour compléter le travail de l'agent et mieux répondre aux attentes des utilisateurs
- **Les deux étages de la Maison de Pays étaient inoccupés**, laissés à l'abandon après le transfert des services de la CCPA au Pôle ou au Grand Annecy. Nous avons décidé de réaliser la réfection du premier étage qui est maintenant loué au SIAO, comme le rez-de-chaussée. Coût des travaux : 92 000 € ; Loyer : 27 582 € en 2024 + 4 533 € pour les charges.
- **L'Annexe, bâtiment voisin acquis et totalement rénové par la CCPA**, était vide en 2020 et présentait de graves problèmes d'humidité. Nous avons réalisé les travaux nécessaires pour pallier les problèmes et avons loué ce bâtiment. Coût des travaux : 28 000 € ; Loyer : 10 571 € par an.

- **Toujours en 2020, l'appartement du second étage au Pôle**, était neuf, mais vide et n'avait jamais été loué depuis 2017. Après l'avoir, dans un premier temps loué à la responsable des ressources humaines, nous avons récupéré ce logement pour y installer des bureaux (services techniques, directrice du Centre de loisirs et coordinatrice jeunesse) ainsi qu'une salle de réunion.
- **L'appartement du premier étage du Pôle** était mis à disposition depuis 2017 et jusqu'en 2021 du gardien/référent des associations. Nous l'avons récupéré, au départ de l'agent, pour y installer un Pôle administratif en réponse aux préconisations du centre de gestion, et rassembler les services administratifs, ceci à moindre frais puisque l'appartement existait.
- **Les salles de réunion** (Intermède, Raymond Gruffaz et la salle Entracte, salle de réunion du deuxième étage à l'école de musique) étaient très peu rentabilisées. Idem pour la salle de réunion de la Maison de Pays. Nous avons mis en place des tarifs pour rentabiliser ces salles le plus possible.

Au fil du mandat :

Dans le cadre du fonctionnement général :

- **Nous avons absorbé comme toutes les collectivités, la hausse des coûts de l'énergie.** Pour exemple, les frais d'électricité (article 60612) sont passés de 74 450 € en 2017 à 138 600 € en 2024
- **Nous avons absorbé les engagements de l'Etat pris envers les agents :** revalorisation significative du point en 2023 et passage en catégorie B de toutes les auxiliaires puéricultrices de la crèche.
- **Nous avons absorbé l'augmentation du versement transport au fil des ans :** institué en 2019, il est passé de 353 € à 12 611 € en 2024
- **Pour répondre aux objectifs fixés, pallier aux problèmes et apporter un service cohérent et efficace à la population dans le cadre des compétences du Syndicat :**
 - Nous avons, dès 2021, recruté une DGS et une RRH
 - Nous avons renforcé le service technique qui est passé de trois agents à quatre ce qui permet d'avoir un responsable capable de suivre les travaux et le fonctionnement général des équipements. Pour autant, la ligne « entretien et suivi des bâtiments » passe de 56 779 € en 2017 à 33 604 € en 2020 et 26 264 € en 2024.
 - Nous avons renforcé le service culturel avec le recrutement d'un régisseur (prévu par la mandature précédente, mais non abouti), ce qui permet de limiter grandement le recours à des entreprises extérieures lors de l'utilisation de l'auditorium.
 - Nous avons créé un poste de contractuel, en appui du programmateur culturel pour assurer le fonctionnement et le développement du service PASS et de nombreuses autres actions culturelles, notamment celles en direction de la jeunesse au travers des établissements d'enseignements.
 - Nous avons recruté les agents pour le service jeunesse : la coordinatrice d'abord, les deux animatrices par la suite.
 - Nous avons fait appel à des entreprises extérieures pour assurer le bon fonctionnement du Syndicat en matière d'entretien de ses espaces (extérieurs et intérieurs)
 - Nous avons créé un accueil de loisirs SIPA en complément des accueils de loisirs existants sous forme associative sur le territoire pour répondre aux besoins exprimés.

- **Plusieurs notes**, sous forme d'alerte, ont été diffusées aux membres du bureau par la DGS et/ou la Présidente pour attirer l'attention des élus sur les difficultés de continuer à fonctionner avec les seules ressources établies en 2015 sur la base des AC du Grand Annecy, versées par les communes. C'est d'ailleurs une des raisons qui a conduit les élus à réclamer en 2024 une étude sur la possibilité de mettre en place des contributions fiscalisées, étude qui a été réalisée par le Cabinet Klopfer et présentée à l'ensemble des élus du Pays d'Alby.
- **Chaque année au moment du vote des budgets, les déficits de nos deux budgets annexes** étaient soulignés dans les notes de synthèse préalables comme au moment de délibérer.
- **J'ajoute que toutes les décisions relatives à des recrutements ou extensions de service** ont été prises avec délibération du Comité Syndical, la majeure partie à l'unanimité. J'ai recensé les délibérations et les tiens à disposition de chacun.
- **Et j'ajoute aussi que certes, nous n'avons jamais mis en place de commission finances** en tant que telle, mais que les finances du Syndicat ont été régulièrement présentées au bureau au sein duquel nous sommes 8.
- **Enfin.... Et puisque la question revient souvent : où est passé le « trésor de guerre » (expression que j'entends régulièrement) laissé par le mandat précédent ?**

Eh bien vous l'aurez compris, je pense, il a été absorbé et même dépassé par :

A- Ce qui aurait dû être fait et payé par la mandature 2017-2020 :

- 1- Le paiement des salaires dus à l'Etat pour les années 2017-2020 : **286 000 €**
- 2- Les finitions autour du Pôle et à l'intérieur, obligatoires pour raisons de sécurité : **200 000 €**
- 3- La mise en sécurité du bâtiment de la crèche/MISP (fumées) : **100 000 €**
- 4- La prise en charge de la moitié des frais de notaire relatifs aux détransferts signés pour tout ce qui est lié aux bâtiments le 20 décembre 2022 : **22 000 €**
- 5- La prise en charge d'un litige avec une des sociétés (Progisol) étant intervenue lors de la construction du Pôle qui considérait que le Syndicat lui devait encore 167 000 € environ. Dossier difficile à défendre au vu de la signature en son temps des PV de réception du chantier. La plaidoirie et le travail de notre avocat et un approfondissement du dossier a permis de ramener la somme réclamée à **54 225 € que nous avons réglés fin 2022**. Les frais d'avocats liés à cette affaire : **10 685 €**
- 6- Les frais d'étude pour bien identifier et évaluer les désordres du Pôle, notamment la fracture de la dalle : **19 000 € à ce jour**
- 7- La mise en place d'un service administratif capable de fonctionner correctement et d'assurer les missions du Syndicat : DGS et RRH en tout cas : **110 000 € (chargés)**

Ce qui fait un total de 801 910 €

B- Auxquels s'ajoutent :

- 8- Le passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture, imposé par l'Etat.
- 9- L'ajustement obligatoire des salaires de tous les agents de la fonction publique début 2024.
- 10- L'absorption de l'Ecole de Musique au sein du Syndicat, conformément aux engagements pris par l'équipe précédente : **210 000 €/an (350000-110000 de participation des familles- 30 000 de subvention) >420 000 € pour 2023 et 2024.**

- 11- L'augmentation des charges de fonctionnement en matière de fluides par exemple **70 000 € entre 2017 et 2024**
- 12- La remise en route du service jeunesse : **140 000 € aujourd'hui avec trois agents** ce qui donne une capacité d'accueil de 36 jeunes.
- 13- Et je ne vous parle pas de la **période COVID** durant laquelle, il n'y a pas eu d'activité au Pôle et à la crèche mais durant laquelle également il a bien fallu continuer à maintenir les bâtiments en ordre de marche même à minima et payer les salaires des agents.
- 14- **Enfin, la mise en place du centre de loisirs pour assurer une meilleure offre de garde aux habitants du Pays d'Alby : 60 000 €.** Alors j'entends que vous êtes nombreux à considérer que le centre de loisirs a finalement principalement servi Alby. On pourrait raisonner comme cela en voyant sa fréquentation qui est constituée pour moitié d'enfants d'Alby effectivement. Mais il me paraît intéressant et juste de constater également qu'ainsi, on a réussi à désengorger les centres de loisirs existants et de fait à proposer une offre accrue, au service de la jeunesse, à tout le territoire du Pays d'Alby.

Alors effectivement, à la fin du mandat précédent, on constatait au titre du compte administratif 2019 un résultat excédentaire en fonctionnement de + **979 448 €**

En étant logique et objectif, il convient d'en déduire une bonne partie des sommes que je viens de vous énumérer. Vous verrez alors qu'il ne peut pas rester grand-chose du fameux trésor de guerre.

Alors, je veux bien tout entendre, tout comprendre et suis au moins aussi ennuyée que chacun d'entre vous de la situation actuelle. Mais je tenais à rétablir quelques éléments de contexte et souligner

- **Le manque d'anticipation** des élus qui ont imaginé qu'un budget de 2017 pourrait suffire pendant des années pour répondre au besoin des habitants des communes du Pays d'Alby ;
- **Le peu d'ambition** que serait la décision de réduire des services à la population pour pouvoir couvrir des dépenses, ce que vous avez d'ailleurs fait, Madame Perdrix lorsque vous avez laissé mourir le service jeunesse qui existait pourtant depuis 2001.
- **Et comment imaginer qu'un pôle culturel et sportif qui a coûté un peu plus de 12 millions d'euros à la collectivité devienne une « coquille vide » ?**

Bref. Je n'arrive pas à comprendre qu'on en arrive là.

Aujourd'hui, nous proposons au vote un budget primitif qui, pour être équilibré et solder les déficits des années antérieures, doit comporter non seulement des économies que nous vous proposons, pour 2025, à hauteur de 200 000 € environ, mais aussi une participation complémentaire des communes à hauteur de 410 000 € répartis au prorata de la population des communes membres comme indiqué dans nos statuts.

Je répète qu'il ne s'agit « que » d'un budget primitif.

Je me suis engagée à rechercher avec l'aide des professionnelles du Centre de Gestion et nos services des économies pour minorer au maximum cette contribution complémentaire des communes. C'est ce que je ferai, avec les membres du bureau, si le budget est voté ce soir.

S'il ne l'est pas, la Préfecture via la Chambre Régionale des Comptes nous donnera les instructions nécessaires.

Voilà mes chers collègues. Désolée d'avoir ainsi allongé notre réunion mais il me paraissait indispensable que tout ceci soit dit et que ces explications vous soient données. ».

La Présidente propose de passer au vote des budgets sans plus tarder.

Madame Marie-Luce PERDRIX se déclare stupéfaite des propos tenus par Madame la Présidente qui, à sons sens révèlent enfin le fond de sa pensée et son manque d'honnêteté.

Elle précise que les accusations portées par la Présidente, sur la gestion du personnel, sont très graves, de plus, concernant des personnes qui ne sont plus présentes aujourd'hui au sein du SIPA. S'il s'agit de dossiers publics, il convient de les porter à connaissance. Ces propos feront l'objet de questions juridiques.

Concernant la maîtrise d'œuvre et l'architecte de la réalisation du Pôle mis en cause, ces propos sont là aussi très graves.

Elle fait également part de sa stupéfaction sur les accusations portées sur l'ancienne équipe du Comité Syndical et en même temps indique n'être guère surprise de la part de la Présidente qui doit assumer ce déficit.

Elle rappelle que le précédent conseil avait effectué des choix permettant de ne pas mettre en difficulté les finances du SIPA ; à titre d'exemple, elle rappelle le recrutement du poste de régisseur, en période de COVID. Compte-tenu de la situation le recrutement avait été annulé, par souci d'économie.

Elle est interpellée par la manière dont la Présidente explique les choses, et les trouve très discutables. Elle indique qu'il s'agit pour elle une nouvelle fois, d'une manière de masquer la faillite du SIPA. Elle regrette ces propos et déclarations qu'elle juge fallacieuses.

Monsieur Jacques ARCHINARD se dit atterré par la position de la Présidente, dont il rappelle qu'elle a été élue en raison de son âge. Il lui indique qu'elle a ainsi « pris le pouvoir »

Il est atterré, d'entendre les propos tenus, sachant qu'en 2020, la situation du SIPA était saine ; il pense que la Présidente devrait faire preuve d'humilité face au budget présenté qui semble ne pas être piloté.

Il indique que les seules alertes lancées émanent de lui, qu'il avait déjà mis en garde, l'an passé, en Comité Syndical sur les finances du SIPA.

Il précise que lorsque l'on prend la responsabilité d'un Syndicat, on se doit si l'on développe des services, d'en maîtriser les coûts.

Il rejoint l'analyse de Madame PERDRIX, sur les recrutements disproportionnés et non maîtrisés.

Il confirme qu'il votera contre le Budget et que de fait via la préfecture, la CRC reprendra la gestion financière, et ce seront les élus qui seront en position d'arbitrage.

Face à la situation, il pense qu'il convient de ne rien faire, de limiter toutes les activités.

Il exprime également sa stupéfaction quant à la communication par la Présidente d'une note confidentielle concernant les personnels en séance publique. Il lui semble que cette position n'est ni loyale, ni courageuse de la part de la Présidente. La Présidente dans son propos n'a rien assumé et met en cause les élus entre 2017 et 2020. Il estime que la présidence n'est pas à la hauteur des attendus.

Madame Marie-Luce PERDRIX confirme que, s'agissant de documents confidentiels, ils n'ont pas à être portés à connaissance en séance publique mais auraient dû être partagés en réunion de bureau, ce qui n'a pas été fait.

Elle regrette que la Présidente par ses propos ait distillé le doute, et jeté l'opprobre sur des personnels et des élus.

Madame la Présidente précise qu'il s'agit du constat de 2020 sans interprétation, et que tout a bien été expliqué en son temps aux membres du bureau.

Madame Marie-Luce PERDRIX estime que les propos tenus par Madame la Présidente révèlent sa manière de fonctionner et notamment le fait qu'elle puisse mentir comme elle a pu le faire par le passé sur un dossier personnel.

Madame Josette CHARVIER précise qu'elle-même et l'ensemble des élus du Conseil Syndical en ont assez des rancunes personnelles.

Elle indique qu'elle votera contre les budgets 2025, pour des raisons essentiellement liées à la situation financière du SIPA et de sa propre commune et non pour des raisons liées aux personnes.

Madame la Présidente propose de passer au vote des budgets primitifs 2025 :

Vote du Budget PRIMITIF 2025 – Budget Principal

Décision soumise au vote :

Arrêter et approuver le Budget primitif du budget principal de l'exercice 2025 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 014 680,02	4 014 680,02
Investissement	1 111 169,32	1 111 169,32

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par :

8 voix pour et 10 voix contre : Marie-Louise PERDRIX, Catherine DIEMERT, Christiane FERRANTE, Jacques ARCHINARD, Claudine GROSJEAN, Patrick CLAVEL, Gilles VIVIAN, Jean-Marc MERME, Josette CHARVIER et Marie-Hélène BARBEROT ;

Décide :

- **DE NE PAS APPROUVER le budget primitif 2025 – Budget principal, tel que présenté ci-dessus.**

Vote du Budget PRIMITIF 2025 – Budget annexe Petite-Enfance

Décision soumise au vote :

Arrêter et approuver le Budget primitif du budget petite enfance de l'exercice 2025 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 566 686,27	1 566 686,27

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par :

8 voix pour et 10 voix contre : Marie-Louise PERDRIX, Catherine DIEMERT, Christiane FERRANTE, Jacques ARCHINARD, Claudine GROSJEAN, Patrick CLAVEL, Gilles VIVIAN, Jean-Marc MERME, Josette CHARVIER et Marie-Hélène BARBEROT ;

Décide :

- **DE NE PAS APPROUVER le budget primitif 2025 – Budget petite enfance, tel que présenté ci-dessus.**

Vote du Budget PRIMITIF 2025 – Budget annexe Culture

Décision soumise au vote :

Arrêter et approuver le Budget primitif du budget culture de l'exercice 2025 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 924 458,75	1 924 458,75

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par :

8 voix pour et 10 voix contre : Marie-Louise PERDRIX, Catherine DIEMERT, Christiane FERRANTE, Jacques ARCHINARD, Claudine GROSJEAN, Patrick CLAVEL, Gilles VIVIAN, Jean-Marc MERME, Josette CHARVIER et Marie-Hélène BARBEROT ;

Décide :

- **DE NE PAS APPROUVER le budget primitif 2025 – Budget culture, tel que présenté ci-dessus.**

DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATIONS

QUESTION DIVERSES

Aucun point supplémentaire n'est abordé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Le Secrétaire de Séance,



Gilles ARDIN

La Présidente



Jocelyne BOCH

